

Sécurité du travail: protection des travailleurs contre l'exposition aux agents cancérigènes

1995/0229(SYN) - 27/02/1997

La commission a adopté à l'unanimité un rapport (procédure de coopération, 2ème lecture) de Mme Outi OJALA (GUE/NGL, FIN) sur la protection des travailleurs contre les risques d'exposition aux agents cancérigènes. Le Conseil n'ayant retenu que quelques-uns des amendements déposés par le PE en 1ère lecture, la commission a décidé de représenter dix amendements de 1ère lecture. Pour la commission, la proposition constitue véritablement un progrès dans le domaine de la santé et de la sécurité des travailleurs, car elle élargit la portée de la directive. Elle fixe, notamment, une valeur limite pour le benzène. Les parlementaires sont cependant déçus que le Conseil ait refusé d'accélérer l'application de cette valeur, laquelle pourrait ne pas intervenir avant six années. La position commune du Conseil ne fait référence ni aux valeurs limites biologiques ni aux systèmes de mesurage.